

**COMMUNE DE BAYONNE**  
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2021**  
**DELIBERATION N° DE-2021-054**

L'an deux mil vingt et un, le 8 avril, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni la salle Lauga, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

**Présents :**

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES (jusqu'à 19h15), M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE (jusqu'à 00h10), Mme BRAU-BOIRIE, Mme LARRÉ M. SALANNE, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE, Mme MOTHE, M. ALLEMAN, M. SÉVILLA (à partir de 18h00), Mme ZITTEL (jusqu'à 23h40), Mme BENSOUSSAN (jusqu'à 00h15), Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

**Absents représentés par pouvoir :**

Mme LOUPIEN-SUARES à Mme CASTEL (à partir de 19h15), M. AGUERRE à Mme DUHART (à partir de 00h10), Mme BISAUTA à Mme HARDOUIN-TORRE, M. ARCOUET à M. UGALDE, Mme ZITTEL à M. SÉVILLA (à partir de 23h40), Mme CAPDEVIELLE à M. ETCHETO

**Absent(s) :**

Mme BENSOUSSAN (à partir de 00h15, pour le vote des délibérations n°DE-2021-075 à 077)

**Secrétaire :**

M. BOUTONNET-LOUSTAU

---

*Entendu le rapport de Mme BRAU-BOIRIE,*

**OBJET : DEVELOPPEMENT URBAIN** – Attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, préservation et valorisation du patrimoine.

Afin d'améliorer l'habitat ancien, préserver et valoriser le patrimoine, la Ville peut attribuer des subventions relevant de dispositifs différents :

➤ en complément de l'intervention de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et de la Communauté d'Agglomération Pays Basque dans le cadre :

- de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU 2018-2023) du centre ancien de Bayonne sous maîtrise d'ouvrage communale ;

- du Programme d'Intérêt Général (PIG) pour l'amélioration de l'habitat de la Communauté d'Agglomération Pays Basque 2018-2021.

➤ relevant du règlement municipal d'intervention en faveur des travaux de préservation et de valorisation patrimoniale en centre ancien, approuvé par délibération du 1er juin 2017.

Considérant la politique patrimoniale, environnementale et sociale visée par ces dispositifs, il est proposé l'attribution des subventions suivantes :

1. Subventions attribuées dans le cadre des dispositifs complémentaires à l'intervention de l'ANAH

➤ OPAH-RU 2018-2023 du centre ancien de Bayonne

Le Conseil municipal est amené à se prononcer dans le cadre de l'OPAH-RU 2018-2023 du centre ancien de Bayonne sur l'attribution de subventions pour la réalisation de projets visant l'amélioration des conditions d'habitabilité et de confort thermique de logements et d'immeubles situés dans le périmètre d'intervention (zone patrimoniale de St Esprit et quartiers du Petit et Grand Bayonne).

Bénéficiaire	Adresse	Statut	Projet	Montant opération en € TTC	Subvention et prime en €		
					Anah/Fart	CAPB	Ville
TELLETXEA Ibai	14, rue Orbe	PO	Sécurisation de l'immeuble	21 284,00	10 642,14	1 500,00	1 500,00

COPRO : copropriété PO : propriétaire occupant PB : propriétaire bailleur RT : réhabilitation totale AT : amélioration thermique

Le versement de la subvention est conditionné par le respect des engagements pris par le propriétaire vis-à-vis de l'ANAH, la bonne exécution des travaux et la délivrance du certificat de conformité.

➤ PIG pour l'amélioration de l'habitat de la Communauté d'Agglomération Pays Basque 2018-2021

Le Conseil municipal est amené, conformément à la convention de partenariat signée le 26 novembre 2018 avec la Communauté d'Agglomération Pays Basque dans le cadre du PIG 2018-2021, à se prononcer sur l'attribution de subventions pour la réalisation de travaux permettant de traiter des situations d'habitat indigne et de précarité énergétique et de développer l'offre locative conventionnée sur le territoire communal non couvert par l'OPAH-RU 2018-2023.

Bénéficiaire	Adresse	Statut	Projet	Montant opération en € TTC	Subvention Ville (en €)
MOI Soliha Pays Basque	21, rue de Baltet	PB	Réhabilitation complète	77 937,50	1 483,00

Le montant total des subventions attribuées pour cette séance dans le cadre des dispositifs complémentaires à l'intervention de l'ANAH est de 2 983 € induisant un montant total de travaux et de maîtrise d'œuvre de 99 221,50 €.

2. Subventions attribuées dans le cadre du règlement d'intervention en faveur des travaux de préservation et de valorisation patrimoniale en centre ancien

Le Conseil municipal est amené à se prononcer sur les demandes déposées à partir du 1er juillet 2017, conformément au règlement d'aides approuvé par délibération du 1er juin 2017.

Demandeur	Immeuble	Montant travaux (en € TTC)	Montant subvention (en € TTC)
DE URTASUN	14, rue Tour de Sault	11 330,00	339,60
CORNIAC HORIZON	31, rue Port Neuf	222 000,00	20 460,00
MOULONGUET	16, rue Lormand	137 537,00	15 009,59
DARDEN	8, rue d'Espagne	70 000,00	970,00
Association diocésaine	3, rue de l'Abesque	21 892,00	781,20
LOT Jean-François	9, rue Victor Hugo	4 646,00	583,80
Association diocésaine	16, place Vansteenberghé	41 762,00	2 880,00
SCI NIMFA	3, rue Victor Hugo	1 293,00	121,80
LE P'TIT SYNDIC	14, rue Orbe	163 000,00	5 839,59
THEZEE Nicolas	28, rue Passemillon	2 101,00	240,00
THEBAUD Geneviève	31, rue Lagréou	8 207,00	1 380,00
MASSE Guillaume	32, rue Bourgneuf	3 920,00	660,00
TEILETCHE Jérôme	24, rue Marengo	9 359,00	660,00
BISBEAU Yves	39, rue Port Neuf	3 555,00	642,59
SCI SORGINA	56, quai des Corsaires	22 674,00	1 600,00
AGENCE DE LA NIVE	11, quai Jauréguiberry	5 623,00	800,00
SCI GUILSOU	11, place Pasteur	31 697,00	4 257,00
SARL LM	14, rue Orbe	170 000,00	7 366,90

Ces projets représentent un coût total de travaux d'un montant de 930 596 €. Le montant total des subventions attribuées au titre du règlement d'intervention municipal en faveur des travaux de préservation et valorisation patrimoniale en centre ancien pour cette séance est de 64 592,07 €.

Le versement des subventions est conditionné par la bonne exécution des travaux et par la délivrance du certificat de conformité ainsi que par la transmission à la Ville des factures détaillées et acquittées.

Vu les éléments précédemment exposés, il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver l'attribution, dans le cadre de l'OPAH-RU 2018-2023 du centre ancien de Bayonne et du PIG 2018-2021, de 2 983 € de subventions telles que détaillées dans les tableaux correspondants e présentés ci-avant ;
- d'approuver l'attribution, dans le cadre du règlement d'intervention municipal en faveur des travaux de préservation et valorisation patrimoniale en centre ancien, de 64 592,07 € de subventions telles que détaillées dans le tableau correspondant et présenté ci-avant ;
- d'autoriser le versement desdites subventions aux pétitionnaires une fois les travaux réalisés sous réserve du respect des conditions prévues par les règlements correspondants ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions nécessaires avec les pétitionnaires.

*Ont signé au registre les membres présents.*

**Adopté à l'unanimité**

Jean-René ETCHEGARAY  
Maire de Bayonne

Par délégation du Maire  
Marc Wittenberg  
Directeur général des services